

**Subject: Ottawa Fire Services 2025 Station Location Study**

**File Number: ACS2025-EPS-OFS-0001**

**Report to Emergency Preparedness and Protective Services Committee on 20  
February 2025**

**and Council 26 February 2025**

**Submitted on February 10, 2025 by Paul Hutt, Chief, Ottawa Fire Services**

**Contact Person: Dean Johnson, Specialist, Strategic Programs and Projects,  
Emergency and Protective Services**

**613-580-2424, extension 17924, [dean.johnson@ottawa.ca](mailto:dean.johnson@ottawa.ca)**

**Ward: Citywide**

**Objet : Étude sur l'emplacement des casernes 2025 du Service d'incendie  
d'Ottawa**

**Numéro de dossier : ACS NUMBER ACS2025-EPS-OFS-0001**

**Rapport présenté au Comité des services de protection et de préparation aux  
situations d'urgence**

**Rapport soumis le 20 février 2025**

**et au Conseil le 26 février 2025**

**Soumis le 2024-09-26 par Paul Hutt, Chef, Service des Incendies d'Ottawa**

**Personne ressource : Dean Johnson, Spécialiste, Programmes et projets,  
Services de protection et d'urgence**

**613-580-2424, poste 17924**

**Quartier : À l'échelle de la ville**

## **REPORT RECOMMENDATION(S)**

That the Emergency Preparedness and Protective Services Committee recommend Council:

1. Receive this report for information; and
2. Approve the expansion and renovation of Station 94 (5669 Manotick Main St.) and Station 93 (6891 Parkway Rd.) to accommodate full-time on-site career firefighter staffing as outlined in this report, subject to approval through the budget process for the relevant funding year.

## **RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT**

Que le Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence recommande au Conseil de :

1. Prendre connaissance du présent rapport à titre informatif et
2. Approuver l'agrandissement et la rénovation de la caserne 94 (5669, rue principale de Manotick) et de la caserne 93 (6891, chemin Parkway) afin d'y recevoir un effectif de pompiers professionnels à temps plein, comme il est décrit dans le présent rapport et sous réserve de l'approbation du budget de l'exercice financier pertinent.

## **EXECUTIVE SUMMARY**

### **Assumptions and Analysis**

Ottawa Fire Services is dedicated to protecting lives, property, and the environment in the City of Ottawa. With a vision to continually enhance emergency response, training, education, prevention, and safety standards, Ottawa Fire Services strives to meet the evolving needs of the community.

In line with this vision, Ottawa Fire Services' 2025 station location study aims to optimize fire station placement and resources to maintain Council-approved response times. The outcome of the study resulted in two recommendations based on projected community growth and increasing demand for fire services:

- Ottawa Fire Services is recommending renovations to expand Station 94 (5669 Manotick Main St.) to support career staffing (i.e. full-time on-site presence) to address the growing service demands in Manotick as the population reaches urban density levels by 2027.

- Similarly, Ottawa Fire Services is recommending renovations to support career staffing at Station 93 (6891 Parkway Rd.) to serve the growing Greely area, which is projected to reach urban density levels by 2030.

The recommendations being brought forward aim to enhance public safety and support Council's strategic objective of aligning emergency response times with community needs. They also seek to ensure that Ottawa Fire Services can meet its response standards, while creating a sustainable deployment model that will serve all communities over the next 10 years (2025-2034).

### **Financial Implications**

The funding strategy to support the recommendations involves monitoring growth and development with expansions subject to budget approval for the relevant years. Based on current projections, the funding requirement for the expansion of Station 94 (5669 Manotick Main St.) is expected to be considered in the 2027 budget, with staffing needs addressed in the 2028 budget. Similarly, funding for the expansion of Station 93 (6891 Parkway Rd.) is anticipated for the 2030 budget, with staffing requirements considered in the 2032 budget. Final costs and timing will depend on factors such as growth trends, population density, station evaluations, and compliance with standards. By expanding existing stations, instead of building new ones, the City is projected to save an estimated \$9 million in capital costs.

## **RÉSUMÉ**

### **Hypothèses et analyse**

Le Service des incendies d'Ottawa se consacre à la protection des vies, des biens et de l'environnement de la ville d'Ottawa. Fort de sa vision d'améliorer continuellement ses interventions d'urgence, la formation et l'éducation, la prévention et les normes de sécurité, le Service des incendies d'Ottawa œuvre à répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité.

Conformément à cette vision, l'étude de 2025 sur l'emplacement des casernes réalisée par le Service des incendies d'Ottawa a pour objet d'optimiser le placement des casernes et les ressources afin de préserver les délais d'intervention approuvés par le Conseil. Les résultats de l'étude se traduisent dans deux recommandations fondées sur les prévisions de croissance de la collectivité et sur une demande croissante de services d'incendie :

- Le Service des incendies d'Ottawa recommande des rénovations pour agrandir la caserne 94 (5669, rue principale de Manotick) afin de soutenir l'effectif de pompiers professionnels (c'est-à-dire une présence sur place à temps plein) dans ses efforts pour répondre à la demande accrue de services dans Manotick dont la population devrait avoir atteint des niveaux de densité urbaine en 2027.
- De même, le Service des incendies d'Ottawa recommande des rénovations pour soutenir l'effectif de pompiers professionnels de la caserne 93 (6891, chemin Parkway) et ses efforts pour desservir le secteur en pleine croissance de Greely dont la population devrait avoir atteint des niveaux de densité urbaine en 2030.

Les recommandations mises de l'avant visent à améliorer la sécurité du public et à soutenir l'objectif stratégique du Conseil d'arrimer les délais d'intervention d'urgence et les besoins de la collectivité. Elles visent également à ce que le Service des incendies d'Ottawa puisse respecter ses normes d'intervention tout en créant un modèle de déploiement durable qui répondra aux besoins de toutes les communautés dans les dix prochaines années (2025-2034).

### **Répercussions financières**

La stratégie de financement pour donner suite aux recommandations s'articule autour de la surveillance de la croissance et du développement et de l'approbation des budgets de l'exercice financier pertinent requis pour procéder. En fonction des prévisions actuelles, les fonds requis pour l'agrandissement de la caserne 94 (5669, rue principale de Manotick) seraient pris en compte dans le budget de 2027 et les besoins en matière d'effectif, dans le budget de 2028. De même, les fonds requis pour l'agrandissement de la caserne 93 (6891, chemin Parkway) seraient pris en compte dans le budget de 2030 et les besoins en matière d'effectif, dans le budget de 2032. Les coûts définitifs et le calendrier de réalisation dépendront de facteurs tels que les tendances sur le plan de la croissance, la densité de la population, l'examen des casernes et le respect des normes. En agrandissant des casernes existantes plutôt qu'en en construisant de nouvelles, la Ville prévoit économiser environ 9 millions de dollars en dépenses d'immobilisation.

## CONTEXTE

En 2015, le Conseil a approuvé l'Étude sur l'emplacement des casernes du Service des incendies d'Ottawa ([ACS2015-COS-EPS-002](#)), laquelle recommandait d'établir des normes pour les délais d'intervention fondées sur les risques pour la collectivité, c'est-à-dire des normes de couverture de risques, et de construire de nouvelles casernes dans Kanata-Nord et sur le chemin Cyrville. Ces casernes sont maintenant en service.

Depuis, le Service des incendies d'Ottawa a continué d'utiliser le modèle de déploiement fondé sur les risques, reconnu pour être une pratique exemplaire par les organismes de pointe de l'industrie, notamment le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, la Metro Fire Chiefs Association et la Commission on Fire Accreditation International (CFAI). Le Service des incendies d'Ottawa est agréé auprès de la CFAI depuis 2014.

### **Évaluation des risques pour la collectivité et normes de couverture**

La procédure d'agrément de la CFAI comporte une autoévaluation globale et un examen des pairs. On y évalue le rendement de l'organisation par rapport aux normes établies et aux risques pour la collectivité. L'évaluation des risques pour la collectivité est une composante essentielle de la démarche. On y recense et catégorise les risques pour la collectivité afin de déterminer la distribution la plus efficace des ressources.

La densité de la population est un facteur crucial pour évaluer les niveaux de risque pour les services d'incendie. Dans les secteurs de densité de population supérieure, il faut généralement des interventions plus robustes des services d'incendie en raison de la probabilité plus élevée d'incidents et de leur gravité potentielle. Dans le cadre de l'évaluation, on procède à une analyse des données actuelles sur la population et des tendances en matière de croissance afin de prévoir les besoins futurs et de s'assurer que les services d'incendie sont bien préparés pour intervenir. Cette façon de procéder aide à déterminer où affecter des ressources additionnelles afin d'atténuer les risques associés à l'urbanisation tout en respectant les normes de service.

La demande de services d'incendie augmente avec la croissance des secteurs urbains et des villages ruraux. La croissance est ce qui détermine l'allocation stratégique des ressources pour réduire les délais d'intervention. Le processus d'évaluation permet d'identifier les secteurs les plus vulnérables où il faudra modifier le déploiement des ressources au fil du temps.

En se mesurant à plus de 250 indicateurs de rendement et en contrant les risques recensés, le Service des incendies d'Ottawa valide ses activités et sa capacité à fournir des services d'urgence fiables. En vertu de la procédure d'autoévaluation et de révision par les pairs, on a établi des normes de délais d'intervention : 7 minutes et 13 secondes dans les secteurs urbains et 11 minutes et 8 secondes dans les secteurs ruraux - document 2 : Normes de couverture Le Service des incendies d'Ottawa utilise des données de l'évaluation des risques au sein de la collectivité pour surveiller son rendement par rapport à ces normes et pour déterminer les endroits où un rajustement peut s'imposer.

L'étude de 2015 sur l'emplacement des casernes recommandait la création d'un modèle de déploiement durable afin de répondre aux besoins de toutes les communautés pour les dix années à venir. Par conséquent, une nouvelle étude a été réalisée afin de répondre aux besoins de la prochaine décennie, soit de 2025 à 2034.

## **ANALYSE**

### **Étude de 2025 sur l'emplacement des casernes**

#### **Méthodologie**

Pour l'étude sur l'emplacement des casernes, des mesures de délais d'intervention ont été créées à l'aide d'un logiciel de système d'information géographique et elles ont été appliquées sur l'ensemble du territoire de la ville d'Ottawa. Ces mesures ont été élaborées conformément aux trois (3) principales considérations des normes de couverture :

1. Niveaux de risque (fondés sur le type de construction et la densité de la population)
2. Délai d'intervention total (délai à compter de la réception de l'appel jusqu'à l'arrivée des premiers répondants sur les lieux de l'incident)
3. Points de repère et mesures de base en matière d'intervention

Le réseau routier de toute la ville a été intégré au modèle du système d'information géographique et un niveau de risque a été attribué à chaque bâtiment. Des mesures de base pour les services fournis et des normes de délais d'intervention ont également été établies comme points de repère pour chaque catégorie d'intervention - notamment incendies, urgences médicales, sauvetages, matériaux dangereux et autres situations

d'urgence - afin d'optimiser la prestation des services. En vertu de la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, il faut établir de tels points de repère en matière d'intervention afin de s'assurer que les services d'incendie répondent aux besoins de la collectivité et aux différentes situations. Dans le cadre de cette procédure, pour se conformer à la loi provinciale, le Service des incendies d'Ottawa a adopté les normes de rendement de la National Fire Protection Association.

Afin de valider les résultats obtenus, les points de repère propres à chaque intervention ont été comparés aux délais d'intervention réels de la base de données du système de gestion des dossiers du Service des incendies d'Ottawa.

Les facteurs suivants ont également été pris en compte aux fins de la présente étude :

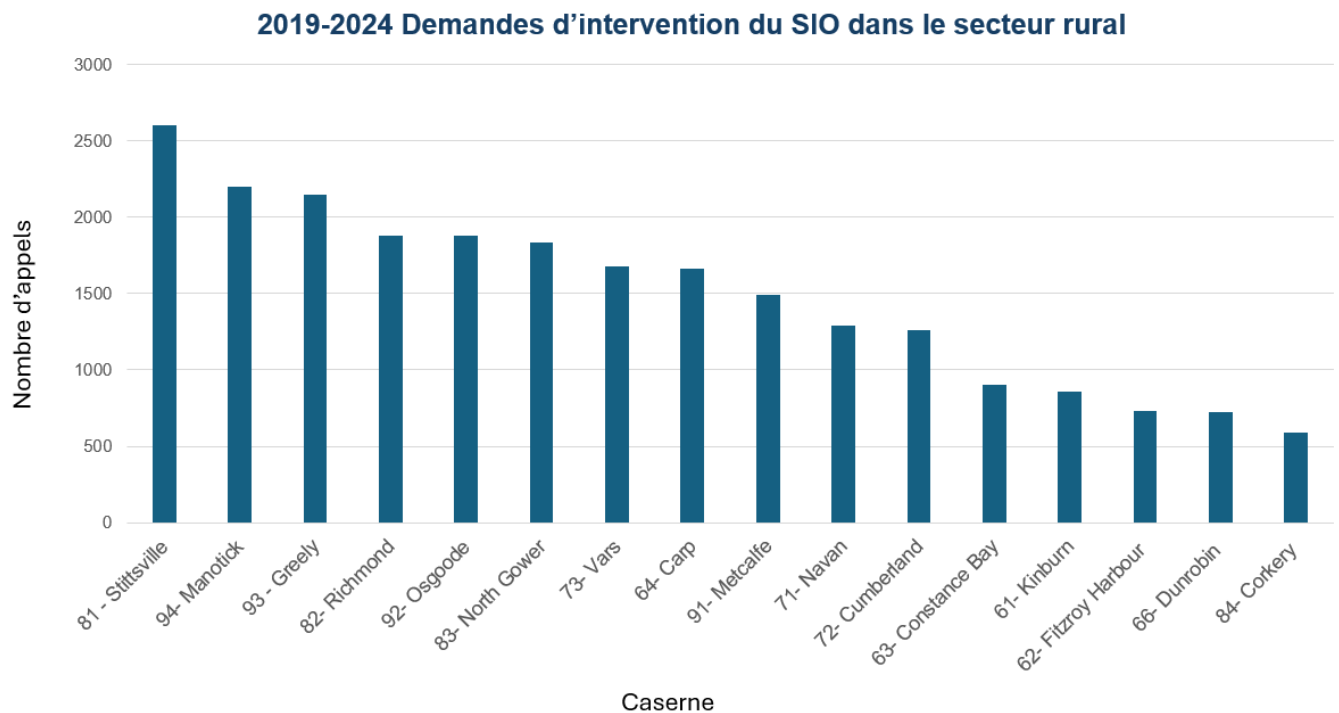
- Capacités d'intervention actuelles (c.-à-d. les casernes existantes et les actifs)
- Données sur l'aménagement (c.-à-d. analyse future)
- Examen et analyse de la croissance de l'ensemble de la ville

Les capacités d'intervention actuelles ont tenu compte de toutes les casernes et de leurs actifs. Le Service des incendies d'Ottawa administre 45 casernes de pompiers situées stratégiquement sur le territoire de la ville et dotées de pompiers professionnels et volontaires. Ces casernes fournissent un ensemble complet de services de lutte contre les incendies et de sauvetage et des services médicaux d'urgence dans leurs communautés. Comme la ville continue de grandir et de se développer, il est essentiel pour le Service des incendies d'Ottawa de réévaluer régulièrement ses capacités de répondre à l'évolution des risques d'incendie au sein de la collectivité.

Lorsque des projets d'aménagement modifient les risques pour la collectivité, le Service des incendies d'Ottawa se doit de réévaluer les niveaux de risques d'incendie. À titre d'exemple, dans les secteurs de densité de population supérieure, il faut généralement des interventions plus robustes des services d'incendie en raison de la probabilité plus élevée d'incidents et de leur gravité potentielle. La présente étude est un outil de planification pour déterminer les endroits où une distribution différente des ressources peut s'avérer nécessaire pour aider le Service des incendies d'Ottawa à réduire les risques associés à l'urbanisation, maintenir des normes de services élevées et déployer efficacement ses ressources afin de répondre aux besoins changeants des communautés qu'il sert.

Dans son ensemble, l'étude a donné lieu à deux recommandations fondées sur la croissance et la demande de services dans deux secteurs ruraux - voir le graphique 1 ci-dessous. Mentionnons que dans le budget de 2025 le Conseil a approuvé une somme de 2,3 millions de dollars pour embaucher 22 nouveaux pompiers afin de répondre à la croissance de la population dans Stittsville et ses environs et de transformer la caserne 81 - une caserne de pompiers volontaires - en caserne mixte.

Graphique 1 : Demandes d'intervention du Service des incendies d'Ottawa dans le secteur rural, 2019 à 2024



## Croissance

### Caserne 94, 5669, rue principale de Manotick :

Les prévisions actuelles indiquent que la croissance de la population de Manotick et le développement dans le secteur exigeront des services d'incendie de niveau de densité urbaine d'ici 2027. En modélisant la norme urbaine de délai d'intervention en fonction de la population, de la croissance, du développement, des données de densification, des conditions de vie dans des quartiers plus densément peuplés et des besoins d'infrastructures accrues, le personnel peut déterminer des modèles de déploiement optimaux correspondant aux normes d'intervention approuvées par le Conseil. Le délai

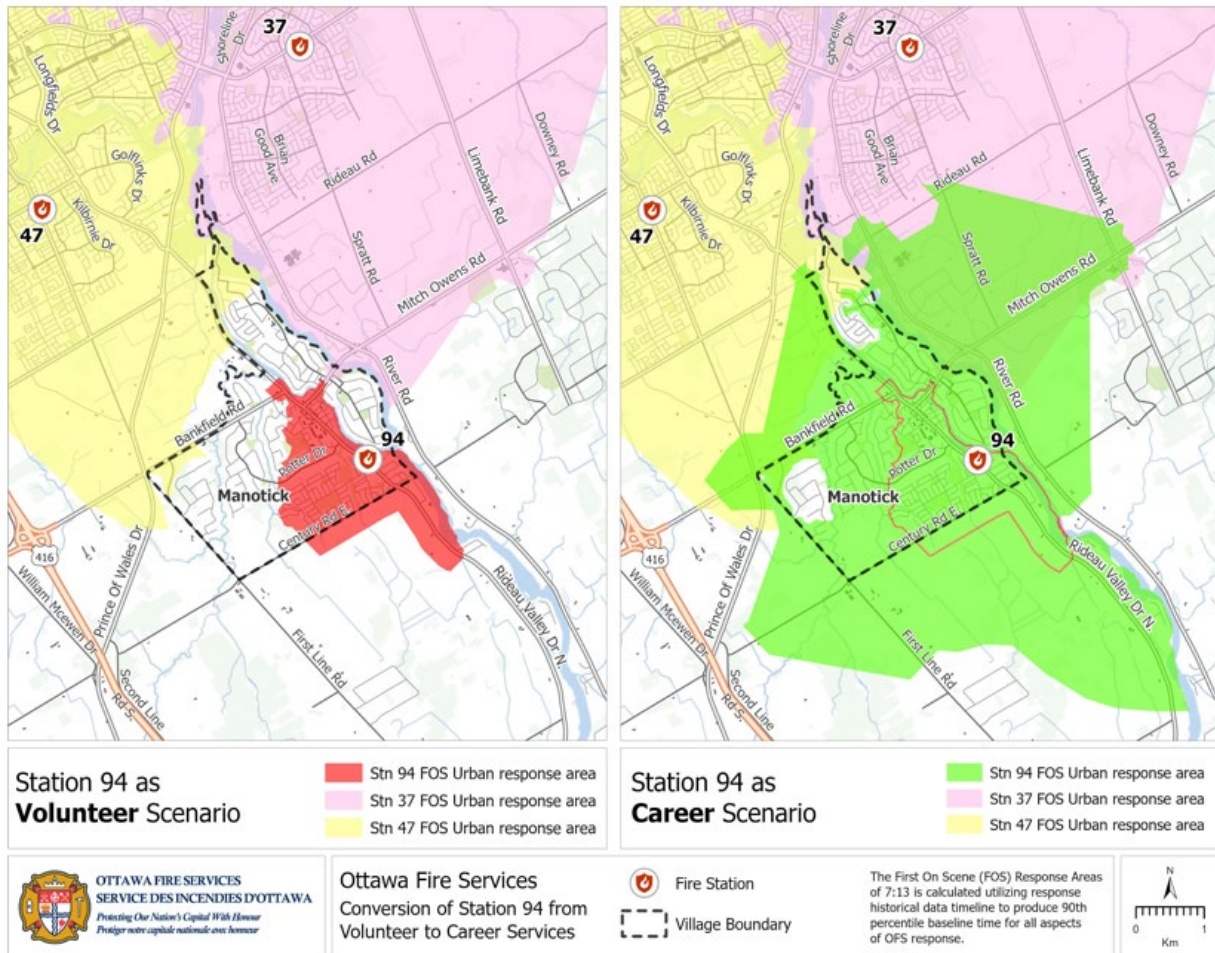


de déploiement et d'intervention en situation d'urgence de pompiers professionnels est de 7 minutes et 13 secondes, ce qui correspond aux normes de couverture approuvées par le Conseil, comparativement à 11 minutes et 8 secondes dans le cas du déploiement de pompiers volontaires. L'étude soutient la transition à des pompiers professionnels plutôt que volontaires (c.-à-d. un effectif sur place de pompiers à temps plein) afin d'étendre la zone des normes de service approuvées par le Conseil, de réduire la pression sur les casernes avoisinantes et ainsi d'améliorer les services à la population.

Plus précisément, grâce au modèle de déploiement de pompiers professionnels et en appliquant un délai d'intervention pour milieu urbain dans Ottawa-Sud, soit de 7 minutes et 13 secondes, le Service des incendies d'Ottawa aura la capacité d'atteindre, dans un délai propre au milieu urbain, 7 852 résidents, englobant 3 540 ménages et commerces dans le village. Le déploiement de pompiers professionnels proposé permettra de couvrir 32 kilomètres carrés dans la zone d'intervention.

Les modifications proposées visent à répondre à la demande de services et à la croissance et au développement importants prévus dans le secteur de 2025 à 2030; on prévoit une augmentation de près de 2 000 résidents et environ 550 nouveaux ménages et commerces. Les coûts associés incluront des rénovations de la caserne existante et l'ajout de personnel pour assurer que le Service des incendies est en mesure de répondre à la demande accrue de services. Ces dépenses sont nécessaires pour maintenir et améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions d'urgence dans la communauté en croissance rapide de Manotick. La carte 1 indique la zone actuelle de couverture d'intervention des pompiers volontaires pour la caserne 94 et la zone de couverture d'intervention proposée si le modèle de déploiement urbain avec des pompiers professionnels est adopté.

Carte 1 - caserne 94 de Manotick dans Ottawa-Sud



**Caserne 94 – scénario de pompiers volontaires**

- Caserne 94 – premiers sur les lieux en zone d’intervention urbaine
- Caserne 37 – premiers sur les lieux en zone d’intervention urbaine
- Caserne 47 – premiers sur les lieux en zone d’intervention urbaine

**Caserne 94 – scénario de pompiers professionnels**

- Caserne 94 – premiers sur les lieux en zone d’intervention urbaine
- Caserne 37 – premiers sur les lieux en zone d’intervention urbaine
- Caserne 47 – premiers sur les lieux en zone d’intervention urbaine

Service des incendies d’Ottawa

Conversion de la caserne 94 de services de pompiers volontaires à services de pompiers professionnels, Caserne de pompiers, Limites du village

La période de 7 minutes 13 secondes de délai d'intervention – premiers sur les lieux en zone d'intervention – est déterminée sur la base de données historiques d'intervention afin de dégager une base de référence au 90<sup>e</sup> centile pour tous les aspects des interventions du SIO.

Caserne 93, 6891, chemin Parkway :

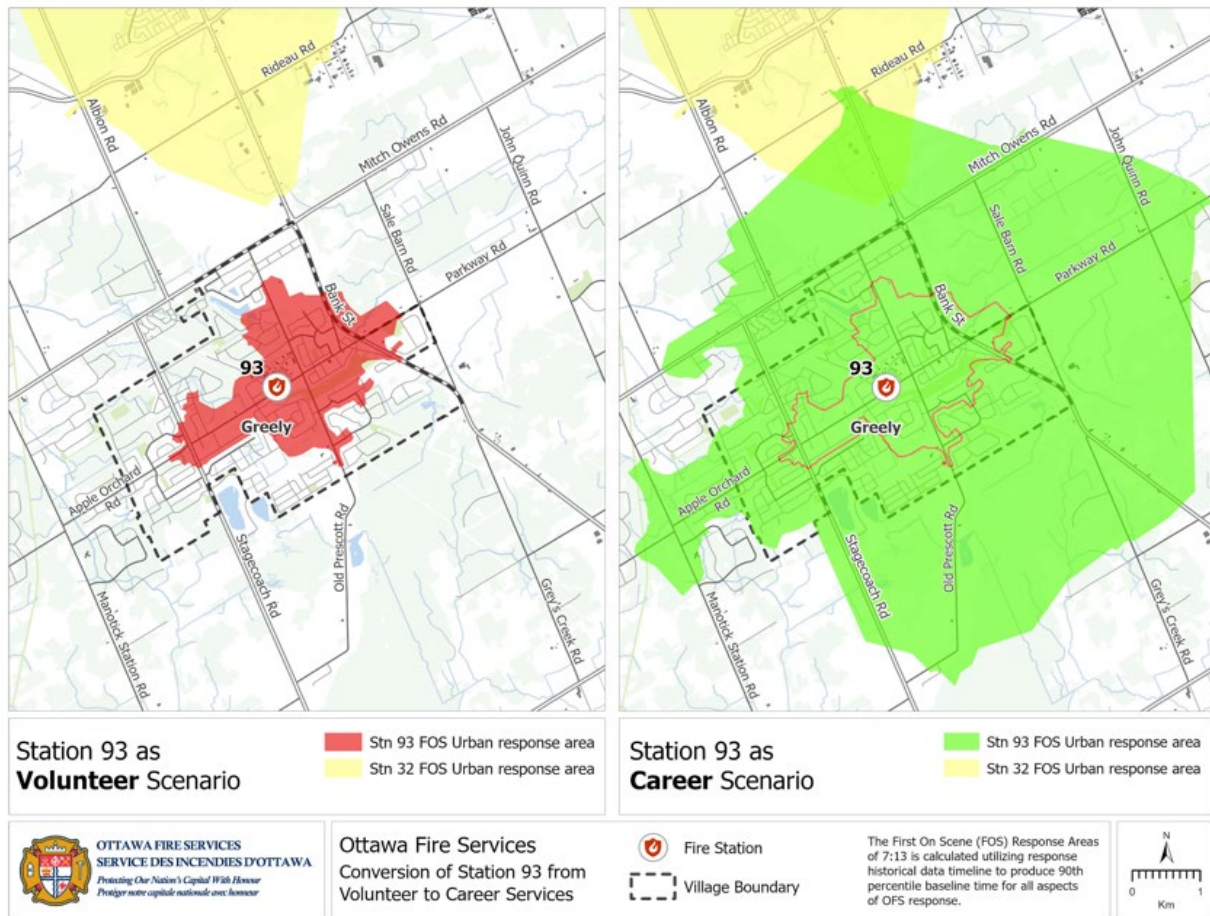
En ce qui concerne la caserne 93, une logique identique à celle de la caserne 94 ci-dessus s'applique. À savoir, l'agrandissement de la caserne actuelle pour recevoir un effectif de pompiers professionnels et pouvoir répondre à la demande accrue de services d'incendie, notamment dans Greely.

Les prévisions indiquent que d'ici 2030 la croissance de la population de Greely et le développement du secteur exigeront des services d'incendie de niveau densité urbaine. Comme dans le cas de la caserne 94, la modélisation démontre que la transition à des pompiers professionnels plutôt que volontaires (c.-à-d. effectif de pompiers à temps plein sur place) permettra d'étendre la zone des normes de service approuvées par le Conseil, de réduire la pression sur les casernes avoisinantes et ainsi d'améliorer les services à la population.

Grâce au modèle de déploiement de pompiers professionnels et en appliquant un délai d'intervention pour milieu urbain à la caserne 93, soit de 7 minutes et 13 secondes, le Service des incendies d'Ottawa aura la capacité d'atteindre, dans un délai propre au milieu urbain, 11 480 résidents, englobant 5 205 ménages et commerces dans le village. Le déploiement de pompiers professionnels proposé permettra de couvrir 48 kilomètres carrés dans la zone d'intervention.

Les modifications proposées visent à répondre à la demande de services et à la croissance et au développement importants prévus dans le secteur de 2030 à 2034; on prévoit une augmentation de près de 1 500 résidents et environ 450 nouveaux ménages et commerces. Les coûts associés incluront des rénovations de la caserne existante et l'ajout de personnel pour assurer que le Service des incendies est en mesure de répondre à la demande accrue de services. La carte 2 indique la zone de couverture actuelle des pompiers volontaires de la caserne 94 et la zone de couverture proposée si le modèle de déploiement pour milieu urbain avec des pompiers professionnels est adopté.

Carte 2 - caserne 93 de Greely, secteur sud-est d'Ottawa



**Caserne 93 – scénario de pompiers volontaires**

- Caserne 93 – premiers sur les lieux en zone d'intervention urbaine
- Caserne 32 – premiers sur les lieux en zone d'intervention urbaine

**Caserne 93 – scénario de pompiers professionnels**

- Caserne 93 – premiers sur les lieux en zone d'intervention urbaine
- Caserne 32 – premiers sur les lieux en zone d'intervention urbaine

Service des incendies d'Ottawa

Conversion de la caserne 93 de services de pompiers volontaires à services de pompiers professionnels, Caserne de pompiers, Limites du village

La période de 7 minutes 13 secondes de délai d'intervention – premiers sur les lieux en zone d'intervention – est déterminée sur la base de données historiques d'intervention afin de dégager une base de référence au 90<sup>e</sup> centile pour tous les aspects des interventions du SIO.

## **Stratégie de financement**

Le plan vise à surveiller la croissance et l'aménagement, l'agrandissement des casernes étant approuvé au moyen du processus budgétaire annuel, à mesure que le financement sera requis. Parmi les principaux éléments de la stratégie, notons :

- Pour la caserne 94 (5669, rue principale de Manotick), les fonds requis pour son agrandissement seraient pris en compte dans le budget de 2027 et les besoins correspondants en matière d'effectif, dans le budget de 2028.
- De même, pour la caserne 93 dans le secteur sud-est d'Ottawa (6892, chemin Parkway), les fonds requis pour son agrandissement seraient pris en compte dans le budget de 2030 et les besoins correspondants en matière d'effectif, dans le budget de 2032.

Les coûts définitifs et le calendrier de réalisation des deux projets reposeront sur des facteurs tels que les tendances en matière de croissance, la densité de la population, l'examen des casernes, l'évaluation des emplacements et le respect des normes de conception et du Code du bâtiment. En agrandissant les casernes existantes plutôt qu'en construisant de nouvelles, la Ville prévoit économiser environ 9 millions de dollars pour l'acquisition de biens-fonds et de nouvelles constructions.

## **Autres constats**

À mesure qu'augmente la population d'un secteur, la probabilité que surviennent des situations d'urgence augmente également. Lorsqu'il y a un plus grand nombre de personnes, il y a un plus grand nombre de résidences, de commerces et d'infrastructures à risque d'incendies et de situations d'urgence. La croissance a entraîné l'augmentation des incendies et des situations d'urgence, notamment des dangers liés à la construction, des problèmes électriques, des erreurs humaines, ainsi que des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les tempêtes, les inondations et les feux de forêt. L'expansion urbaine et l'aménagement de communautés exigent d'analyser sur une base continue les données afin de s'adapter à la croissance, au développement et à la densification des secteurs. En planifiant en vue de ces changements, le Service des incendies d'Ottawa peut mieux répartir ses ressources.

La recherche ainsi que l'exercice de modélisation pour toutes les casernes de pompiers existantes au moyen d'un système d'information géographique dans le cadre de cette étude démontrent clairement que le Service des incendies d'Ottawa continue de fournir à toutes les communautés d'Ottawa une gamme complète de services efficaces de lutte

contre les incendies et de sauvetage et de services médicaux d'urgence. Ainsi, grâce au placement stratégique des casernes et à l'affectation correspondante de l'effectif et de l'équipement, les situations d'urgence sont gérées rapidement et de façon efficace sur l'ensemble du territoire la ville. Toutefois, l'étude indique qu'il faudra éventuellement modifier l'emplacement des casernes dans Ottawa-Sud et dans le sud-est d'Ottawa, comme il est décrit dans le présent rapport. Le Service des incendies d'Ottawa continuera de surveiller la croissance dans toutes les communautés urbaines, suburbaines et rurales. Les recommandations du présent rapport ont été formulées dans la plus grande rigueur afin de maintenir les niveaux de service et elles visent à améliorer la sécurité du public.

À mesure que la ville grandira et se développera, les conditions sont susceptibles de changer et d'exiger le déploiement d'autres ressources et d'autres investissements. La présente étude reflète nos meilleures estimations fondées sur les données disponibles présentement. Des facteurs comme la croissance de la population, des projets d'aménagement résidentiel et commercial et des changements aux infrastructures pourraient avoir une incidence sur les services d'incendie et d'urgence. Nos recommandations actuelles sont bien étayées, mais il est important de demeurer flexible et de s'adapter aux changements futurs.

## **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Le financement des deux casernes de pompiers sera envisagé dans des budgets futurs, comme le souligne le rapport. Toute modification à l'Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement 2024 pour toute la ville et pour certains secteurs, basé sur des changements de portée, devrait être traitée dans de futures études préliminaires sur les redevances d'aménagement. Les mises à jour de la stratégie de financement, découlant de ces études, seront prises en compte dans des budgets futurs.

## **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Le fait d'approuver le contenu du présent rapport n'a aucune répercussion juridique.

## **COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DE QUARTIER**

Il n'y a pas de commentaires provenant des conseillers et conseillères étant donné que le présent rapport porte sur l'ensemble de la ville.

## **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Il n'y a pas de commentaires de la part des comités consultatifs.

## **CONSULTATION**

Le Service des incendies d'Ottawa a consulté les résidents, des intervenants et des directions générales municipales durant l'étude. La consultation du public a donné lieu à un sondage du 4 décembre 2023 au 4 janvier 2024 traitant de l'importance des normes de services et à des consultations internes auprès des directions générales suivantes : Planification, Infrastructure, Travaux publics et Services financiers pour assurer la coordination. Le Service des incendies d'Ottawa a également consulté les conseillers locaux, le sommet rural III, l'Ontario Professional Fire Fighters Association et le Comité consultatif sur les feux en milieu rural afin de recueillir un éventail de commentaires et de s'assurer que les recommandations de l'étude correspondaient aux besoins de la collectivité et aux pratiques exemplaires dans l'industrie.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

L'agrandissement futur des casernes de pompiers 93 et 94, décrit dans le rapport, respectera toutes les exigences formulées dans le cadre législatif de la Ville balisant l'accessibilité, notamment les normes de conception des espaces publics prévues dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et dans le Code du bâtiment de l'Ontario, ainsi que les normes de conception de la Ville assurant l'accessibilité.

De plus, grâce à l'agrandissement proposé de ces casernes, qui aura pour effet d'accroître les ressources offertes par le Service des incendies aux communautés respectives en pleine croissance, les résidents d'Ottawa, y compris les personnes en situation de handicap, seront pris en charge plus rapidement et plus efficacement en cas d'urgence.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES BIENS**

Le présent rapport a une incidence sur les biens matériels en recommandant des modifications qui touchent les coûts liés au fonctionnement et à l'entretien des actifs actuels et futurs des casernes de pompiers. Le rapport a pour objet de respecter les principes directeurs de la Politique de gestion intégrée des biens de la Ville et de prendre rigoureusement en compte le Plan de gestion des actifs de la Ville et son Plan financier à long terme. L'approche proposée pour les rénovations des deux projets de casernes, leur agrandissement et leur effectif a été planifiée en deux phases distinctes

sur les dix prochaines années. Le rapport présente deux budgets précis qui seront demandés dans le cadre du processus budgétaire annuel de l'année où les fonds seront requis.

## **RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le Service des incendies d'Ottawa rend compte annuellement au Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence de ses pouvoirs délégués, comme il est stipulé à l'article 18 de l'annexe F du Règlement sur la délégation de pouvoirs (2024-265).

Aucune nouvelle exigence relative aux pouvoirs délégués n'est associée au présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES**

Il n'y a pas de répercussions économiques associées au présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES**

Il n'y a pas de répercussions environnementales associées au présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LE GENRE ET L'ÉQUITÉ**

Le Service des incendies d'Ottawa s'engage à appliquer les dispositions du Plan municipal sur la diversité et l'inclusion. Reconnaissant que les populations vulnérables soient touchées de façon démesurée par les situations d'urgence, le Service des incendies d'Ottawa intègre une optique d'équité, de diversité et d'inclusion dans ses interventions d'urgence et dans son travail de sensibilisation et d'éducation. Les programmes portant sur le genre et l'équité offerts par le Service des incendies d'Ottawa sont décrits dans son rapport annuel remis au Comité et au Conseil.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES**

Il y a des répercussions sur la gestion des risques. Ces risques ont été décrits et expliqués dans le présent rapport.



## **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Les casernes 93 et 94 continueront de servir les collectivités rurales autour de Greely et de Manotick et les agrandissements futurs proposés amélioreront le temps requis pour le rassemblement d'une force d'intervention efficace. Les recommandations du rapport n'ont pas d'effets négatifs sur la sécurité du public.

## **RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES**

Il n'y a pas de répercussions technologiques associées à ce rapport.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Deux des priorités du [mandat du Conseil de 2023 à 2026](#) sur quatre sont « une ville comptant des logements abordables et où il fait bon vivre » et « bâtir une ville verte et résiliente ». Les recommandations du présent rapport s'inscrivent directement dans les objectifs stratégiques 7 et 19 de ces priorités.

- Objectif stratégique (7) : réduire les délais d'intervention d'urgence - arrimer les délais d'intervention d'urgence et les besoins de la population (7a)
- Objectif stratégique (19) : accroître la résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux effets des changements climatiques - renforcer la capacité communautaire de préparation et réponse aux situations d'urgence climatique.

## **DOCUMENTS À L'APPUI**

Document 1 - demandes de services par secteur et par caserne fondées sur la catégorie des appels

Document 2 – Service des incendies d'Ottawa Évaluation des risques de la collectivité/Normes de couverture (ERC/NC)

Document 3 - Graphiques complémentaires de l'étude d'emplacement des casernes du Service des incendies d'Ottawa

## **SUITE À DONNER**

Le Service des incendies d'Ottawa mettra en œuvre les directives qui découleront de l'examen du présent rapport.